



Annexe 11

Structure des cours recommandés par le FSR

Les thèmes obligatoires doivent être intégrés aux différents modules et dans l'intégralité du cours. L'organisateur de cours prépare lui-même ses modules et l'ensemble du cours.

Il doit décrire ses différents modules conformément aux annexes 15 et 16 et les soumettre au FSR pour approbation.

Le cours sera ensuite évalué en pratique par deux experts AQ à l'occasion de la recommandation de cours.

Modules complémentaires

Il s'agit de modules complémentaires développés par l'organisateur de cours lui-même qui ne doivent pas aller à l'encontre des objectifs du FSR et de la promotion de la sécurité routière.

Thèmes obligatoires

Les thèmes suivants doivent être intégrés selon la catégorie de cours (motos ou véhicules à moteur légers et lourds) dans chaque cours en tant que thèmes transversaux:

- Thème 1: Technique de direction et position du siège véhicules légers et lourds
- Thème 2: Technique de direction et position du siège motos
- Thème 3: Comportement d'observation
- Thème 4: Comportement personnel et sens de la circulation
- Thème 5: Maîtrise de la vitesse
- Thème 6: Règles de la circulation